

On ne produira plus comme avant !

Paris, le 6 mai 2020 | **Dans le contexte de crise du Covid-19, les agences et les sociétés de production lancent une alerte sur les conditions sanitaires qui seront à respecter dorénavant lors des tournages et shooting, afin de protéger les équipes. La sécurité est une priorité. Pour la garantir, deux documents seront diffusés très prochainement pour donner les guidelines à respecter.**

Dans le secteur de la communication, avec ceux de l'événementiel, les métiers de la production sont les plus impactés par l'arrêt des activités, imposé par la crise sanitaire. Studios fermés en raison du confinement, interdiction de tourner en extérieur et impossibilité de voyager ont sonné l'arrêt quasi total des productions.

Aujourd'hui, alors que la reprise se profile et que tous les secteurs empêchés (à raison) de fonctionner, se préparent à redémarrer, les agences et sociétés de production font l'objet de nombreuses demandes de shooting et tournages... c'est une bonne nouvelle. Mais il faut, collectivement, être bien conscients des changements à opérer pour recommencer à produire. Car sociétés de production, agences et annonceurs sont collectivement responsables de la sécurité des personnes présentes sur les lieux de tournages. Le risque est juridique et financier en cas de problème dû au non respect des mesures de sécurité, sans parler du risque sur l'image. Il convient alors que les conditions de production garantissent une sécurité optimale à tous.

Les agences et sociétés de production souhaitent, dans ce cadre, plus que jamais, être partenaires aux côtés des marques, pour définir ensemble les meilleures solutions créatives pour produire avec la même qualité, dans un cadre sécurisé.

C'est dans cet esprit que vont être diffusés deux documents qui décrivent les actions à mettre en place, l'un spécifique aux tournages de films publicitaires, l'autre qui concernera globalement tous les tournages de films cinématographiques et audiovisuels. Ils indiqueront, à toutes les étapes et pour tous les cas de figures, les bonnes pratiques à respecter.

Dans cette attente, il nous est apparu urgent, pour une bonne préparation de la reprise des productions, de rappeler 5 points clés à intégrer dès maintenant compte tenu des informations connues à date :

- Plus que jamais, la production devra être conseil sur la faisabilité de la création en termes de respect des conditions sanitaires et ce, avant soumission des projets ;
- Le nombre de personnes présentes sur le tournage devra être limité et adapté en fonction de la réglementation et de la surface occupée ou disponible ;
- Le remote devra être utilisé pour limiter la présence sur les lieux de tournage ;
- Sauf impossibilité majeure, les tournages devront être réalisés en France ;
- La prise en compte des nouvelles contraintes et réglementations liées au Covid-19 vont entraîner un allongement de la durée de production et une augmentation des coûts de production entre 10 et 30 % en moyenne.

La reprise des tournages se fera parfois au prix d'une adaptation des scripts et toujours des conditions de tournage.

Francois Barral, Président de Havas Factory conclut *"Une production ne peut pas être une zone de non droit ou de droit aléatoire et improvisé. Plus que jamais, le droit du travail et le respect de la réglementation sanitaire s'y imposent, comme dans n'importe quelle salle de réunion d'une entreprise"*.

Florence Jacob, présidente de l'APFP et François Brun, Vice-président de l'APFP ajoutent : *"Chaque producteur de films publicitaires et de contenus est conscient des difficultés liées aux mesures sanitaires nécessaires et obligatoires. Chacun d'entre nous, en tant que spécialiste, est prêt à mettre son expérience, en production comme en postproduction au service des créations pour qu'elles soient réalisables de façon acceptable par tous. Soyons créatifs, soyons tous responsables"*.

A propos de l'AACC

L'Association des Agences-Conseils en Communication, est un syndicat professionnel créé en 1972, il regroupe plus de 200 entreprises qui emploient aujourd'hui près de 12 000 salariés. Fédération de métiers, l'AACC est organisée en 7 délégations qui couvrent l'ensemble des disciplines de la profession : Corporate, Customer Marketing, Digital, Production, Publicité, Santé et Outre-Mer. Elle dispose de commissions transversales qui accompagnent les agences membres sur des sujets fondamentaux : talents, juridique, droit social, finance, développement et RSE. L'adhésion à l'AACC astreint, entre autres obligations, au respect de règles professionnelles strictes qui font la valeur du label AACC. www.aacc.fr

Contact : Marie Gabrié | mgabrie@aacc.fr

A propos de l'APFP

L'Alliance des Producteurs de Films Publicitaires est le collège en charge de la production publicitaire au sein de l'Union des Producteurs de Cinéma qui un syndicat professionnel regroupant plus de 240 producteurs de films de long métrage et de films publicitaires. www.producteurscinema.fr

Contact : Xavier Prieur | xavier.prieur@producteurscinema.fr